

# — PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC)

2012-2016



Référent ARS  
Docteur Françoise DUMAY  
françoise.dumay@ars.sante.fr / 02.31.70.95.18

# Sommaire

## 1. INTRODUCTION

<b>1. Les taux d'équipement au 30 juin 2012</b> .....	5
1.1. Taux d'équipement dans le champ du handicap .....	5
1.1.1. Handicap enfant : annexe 24.....	5
1.1.2. CAMPS et CMPP .....	6
1.1.3. Adultes.....	6
<b>1.2. Taux d'équipement dans le champ de la personne âgée en perte d'autonomie</b> .....	7
<b>2. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PRIAC</b> .....	8
2.1. Le PRIAC par nature d'opérations / type de financement / catégorie de structures / année de réalisation .....	8
2.2. Le PRIAC par public .....	9
2.3. Le PRIAC par type de structures.....	10
<b>3. LE LIEN ENTRE PRIAC ET PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ</b> .....	11
3.1. Objectifs généraux du PSRS par domaine stratégique pour lesquels un (des) projet(s) du PRIAC est (sont) identifié(s) .....	11
3.2. Le lien entre PRIAC et SROMS.....	14
<b>4. LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE (CNSA)</b> .....	17
4.1. Le dépistage et la prise en charge précoce.....	17
4.2. L'accompagnement en milieu ordinaire de vie.....	18
4.3. L'accompagnement en institution.....	23

## INTRODUCTION

### Texte de référence

Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) a été instauré par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

*L'article L-312-5-1 du Code de l'action sociale et des familles stipule : « Pour les établissements et services mentionnés aux 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 11° et 12° du I de l'article L. 312-1 qui accueillent des personnes handicapées ou des personnes âgées, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé établit un programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie composé d'objectifs de programmation pour la mise en œuvre du schéma régional mentionné au 3° de l'article L. 312-5. Ce programme dresse, pour la part des prestations financées sur décision tarifaire du directeur général de l'Agence régionale de santé, les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements ou de services au niveau régional. »*

### Objectif

Ainsi, le programme traduit la mise en œuvre financière du schéma. Il a pour rôle de programmer les financements mobilisables contribuant à la réalisation du schéma et l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS).

Il a vocation à rendre lisible, sur la durée du Projet régional de santé (PRS), la programmation de l'évolution de l'offre médico-sociale (type de prise en charge, territoire (départemental ou infra-départemental) capacités (en nombre de places ou en services...)). Le PRIAC n'est pas un classement par priorités des dossiers qui n'ont pas trouvé de financement, c'est l'affichage de ressources que l'État est prêt à affecter à certaines capacités, pour un certain public, sur un certain territoire.

Il doit permettre d'accompagner l'entrée dans une logique d'appel à projets. C'est à partir de cette programmation pluriannuelle, dont le cadrage financier s'appuie sur le montant des enveloppes médico-sociales mobilisables, que seront lancés les appels à projets pour la création et l'adaptation des établissements et services médico-sociaux.

### Périmètre

Le champ du programme est circonscrit aux dispositifs concourant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Il n'a pas vocation à décrire les dispositifs assurant la prise en charge des personnes présentant des difficultés spécifiques.

Il englobe les établissements et services sous compétence exclusive du directeur général de l'ARS ou sous compétence conjointe avec les Présidents de Conseils Généraux.

Entre 2006 et 2011, le PRIAC était un outil de consolidation des besoins régionaux et interdépartementaux et dressait les priorités de financement pour les équipements et services médico-sociaux (connues ou prévisionnelles).

Désormais, conformément aux orientations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'expression des besoins de la région figure dans le plan stratégique et le schéma, le PRIAC est réaffirmé comme **instrument de programmation financière pluriannuelle** pour la mise en œuvre du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS), en cohérence avec les Schémas d'Organisation des Soins et de Prévention.

Il permet une programmation en enveloppe fermée et contrainte des mesures nouvelles, complétée des réaffectations de moyens médico-sociaux et de fongibilité asymétrique, alors que l'ancien PRIAC comportait une programmation prévisionnelle. **De fait, il est encadré financièrement par les dotations et enveloppes allouées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. C'est l'outil opérationnel du nouveau processus budgétaire mis en œuvre en 2011, basé sur des autorisations d'engagement et les crédits de paiement.**

Les programmations indiquées sont établies sur la base de crédits déjà connus. Par ailleurs, les dates de mises en œuvre présentent un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'évoluer au regard de l'état d'avancement des projets. En ce sens, la programmation mentionnée dans le présent document ne peut donc pas traduire l'intégralité des crédits qui seront mobilisés sur toute la période du PRS. L'actualisation annuelle en fonction des autorisations d'engagements et crédits de paiement notifiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie est donc essentielle.

## 1. LES TAUX D'ÉQUIPEMENT AU 30 JUIN 2012

### 1.1. Taux d'équipement dans le champ du handicap

#### 1.1.1. Handicap enfant (annexe 24)

Toutes déficiences (AN.24)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements et de services (hors doubles comptes)	30	24	21	75
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>2 053</b>	<b>1 214</b>	<b>1 264</b>	<b>4 531</b>
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans</b>	<b>12,14</b>	<b>10,18</b>	<b>18,34</b>	<b>12,68</b>

Déficiences Intellectuelles (AN.24)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements et de services	18	15	15	48
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>1 139</b>	<b>870</b>	<b>784</b>	<b>2 793</b>
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans</b>	<b>6,74</b>	<b>7,30</b>	<b>11,38</b>	<b>7,82</b>

Troubles du Comportement (AN.24)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements et de services	6	9	7	22
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>407</b>	<b>191</b>	<b>265</b>	<b>863</b>
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans</b>	<b>2,41</b>	<b>1,60</b>	<b>3,85</b>	<b>2,42</b>

\* Source INSEE : estimations localisées de population au 01-01-2008

Déficiences Motrices (AN. 24 bis)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements et de services	3	6	3	12
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>202</b>	<b>62</b>	<b>49</b>	<b>313</b>
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans</b>	<b>1,19</b>	<b>0,52</b>	<b>0,71</b>	<b>0,88</b>

Polyhandicaps (AN. 24 ter)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements et de services	9	7	3	19
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>140</b>	<b>66</b>	<b>46</b>	<b>252</b>
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0</b>	<b>0,83</b>	<b>0,55</b>	<b>0,67</b>	<b>0,71</b>

Déficiences Auditives (AN. 24 quater)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements et de services	1	1	1	3
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>135</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>260</b>
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans</b>	<b>0,80</b>	<b>0,21</b>	<b>1,45</b>	<b>0,73</b>

Déficiences Visuelles (AN. 24 quinquies)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements et de services	2	0	2	4
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>50</b>
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans</b>	<b>0,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,29</b>	<b>0,14</b>

### 1.1.2. CAMPS et CMPP

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements/ antennes	4	5	5	14
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>273</b>	<b>150 + Tourlaville**</b>	<b>100+ CESDA**</b>	-
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes</b>	<b>1,61</b>	-	-	-

\*\* pas de capacité fixée

Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements	4	3	1	8
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	-
Population concernée*	169 111	119 215	68 916	357 242
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	-

### 1.1.3. Adultes

Maison d'accueil spécialisé (MAS)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements	10	8	7	25
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>360</b>	<b>356</b>	<b>207</b>	<b>923</b>
Population concernée*	359 387	249 004	145 793	754 184
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans</b>	<b>1,00</b>	<b>1,43</b>	<b>1,42</b>	<b>1,22</b>

\* Source INSEE : estimations localisées de population au 01-01-2008

Foyer d'accueil médicalisé (FAM)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements	8	3	3	14
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>207</b>	<b>66</b>	<b>84</b>	<b>357</b>
Population concernée*	359 387	249 004	145 793	754 184
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans</b>	<b>0,58</b>	<b>0,27</b>	<b>0,58</b>	<b>0,47</b>

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements	18	13	9	40
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>1 654</b>	<b>1 269</b>	<b>795</b>	<b>3 718</b>
Population concernée*	359 387	249 004	145 793	754 184
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans</b>	<b>4,60</b>	<b>5,10</b>	<b>5,45</b>	<b>4,93</b>

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements	3	5	4	12
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>96</b>	<b>40</b>	<b>52</b>	<b>188</b>
Population concernée*	359 387	249 004	145 793	754 184
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans</b>	<b>0,27</b>	<b>0,16</b>	<b>0,36</b>	<b>0,25</b>

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) Personnes handicapées	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements	12	9	10	31
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>120</b>
Population concernée*	359 387	249 004	145 793	754 184
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans</b>	<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	<b>0,34</b>	<b>0,16</b>

## 1.2. Taux d'équipement dans le champ de la personne âgée en perte d'autonomie

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre de services	22	31	13	66
Personnes âgées	1 159	1 268	710	3 137
Equipes spécialisées Alzheimer	50	40	20	110
<b>Total capacités autorisées</b>	<b>1 209</b>	<b>1 308</b>	<b>730</b>	<b>3 247</b>
Population concernée*	58 259	53 237	32 397	143 893
<b>Taux d'Équipement pour 1000 personnes de 75 ans et plus</b>	<b>20,75</b>	<b>24,57</b>	<b>22,53</b>	<b>22,57</b>

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	Calvados	Manche	Orne	Basse-Normandie
Nombre d'établissements	96	80	54	230
Hébergement permanent	6 726	5 034	4 084	15 844
Hébergement temporaire	56	120	63	239
Accueil de jour	114	112	105	331
Unité pour handicapés âgés	18	22	57	97
Unité Alzheimer/UHR	639	605	339	1 583
Total départemental	<b>7 553</b>	<b>5 893</b>	<b>4 648</b>	<b>18 094</b>
Population concernée*	58 259	53 237	32 397	143 893
<b>Taux d'équipement pour 1000 personnes de 75 ans et plus</b>	<b>129,65</b>	<b>110,69</b>	<b>143,47</b>	<b>125,75</b>

<b>Taux d'équipement départemental hébergement temporaire et accueil de jour</b>	<b>4,62</b>	<b>4,36</b>	<b>5,19</b>	<b>4,65</b>
--	-------------	-------------	-------------	-------------

\* Source INSEE : estimations localisées de population au 01-01-2008

Dans le champ du handicap, des disparités interdépartementales parfois importantes sont constatées, notamment au profit du département de l'Orne en ce qui concerne la plupart des déficiences de l'enfant en situation de handicap ou des Etablissement et services d'aide par le travail (ESAT). Dans le domaine de la personne âgée en perte d'autonomie, on observe une situation relativement plus favorable dans le département de la Manche concernant les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et du département de l'Orne concernant les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). **Tendre vers la convergence des taux d'équipement entre territoires de santé, en tenant compte des besoins de la population et des équipements à vocation régionale ou interrégionale constitue un enjeu du Schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) dans l'objectif de réduire les inégalités d'accès aux services de santé.**

## 2. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PRIAC

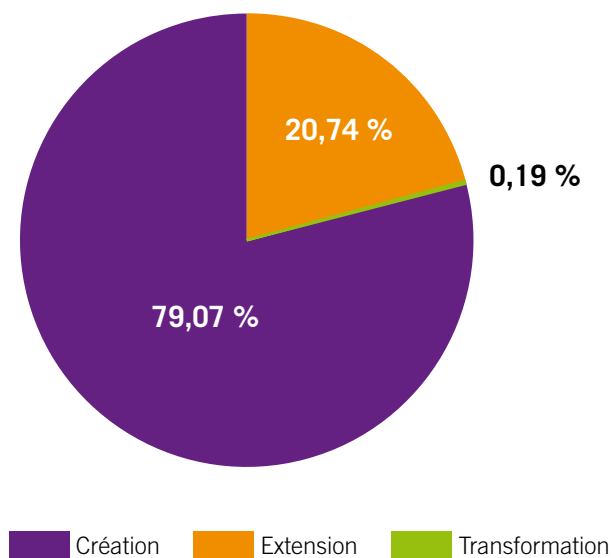
Le PRIAC prévoit le financement de 2 700 places pour un montant total de 32 886 489 € au travers de 197 projets dont 2 155 places (soit 80 % du total des places) au travers de 142 projets pour un montant de 19 247 191 € (soit 58 % du total alloué) pour la personne âgée dépendante (y compris Alzheimer).

*On compte un projet à chaque fois qu'il y a une création, une extension ou une transformation de prévue et ce par type de structure. Il y a donc autant de projets qu'il y a de natures d'opérations par type de structure.*

*A ces 33 millions de crédits CNSA, il convient d'ajouter en 2012, 200 000 € notifiés par la CNSA pour le financement de deux plates-formes de répit dans le cadre du plan Alzheimer.*

### 2.1. Le PRIAC par nature d'opérations / type de financement / catégorie de structures / année de réalisation

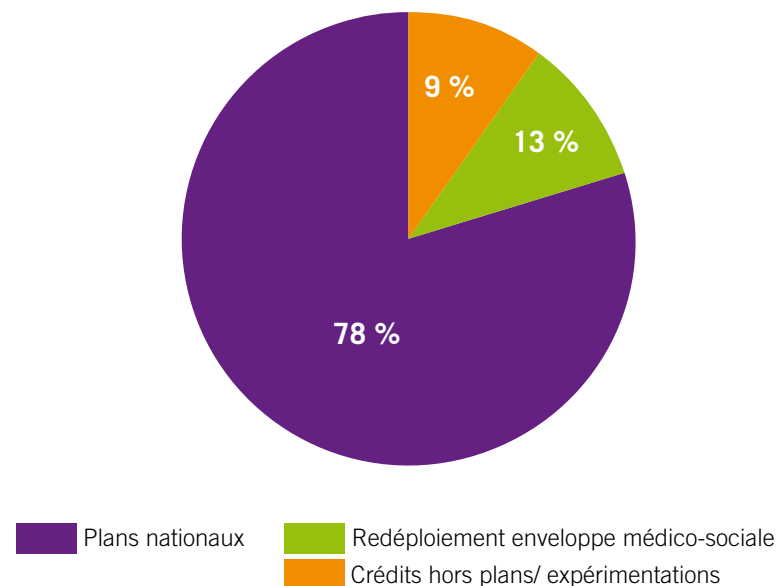
#### Répartition des places selon la nature des opérations



On constate que dans le total du nombre de places financées par le PRIAC, 79 % d'entre elles correspondent à des opérations de créations (représentant 73 % du financement), 20 % (26 % du financement) à des extensions et à seulement 0,2 % à des transformations\*.

\* La transformation d'établissements ou de services médico-sociaux correspond à la modification de la catégorie de bénéficiaires (public accompagné) de l'établissement ou du service.

#### Répartition de l'enveloppe totale allouée par source de financement



Les redéploiements\*\* de l'enveloppe médico-sociale participent à hauteur de 13 % au financement des places nouvelles.

\*\* Les redéploiements correspondent à des moyens dégagés via des réaffectations de crédit, sans augmentation du budget global alloué.



## 2.2. Le PRIAC par public

Public / déficience	Nombre de places	% sur total des places	Montant alloué	% du total alloué
<b>Personnes en situation de handicap</b>				
Autisme - troubles envahissants du développement	74	3 %	2 257 598 €	7 %
Déficience intellectuelle	45	2 %	757 818 €	2 %
Déficience motrice	17	1 %	270 161 €	1 %
Déficience psychique	36	1 %	841 914 €	3 %
Personnes handicapées vieillissantes	22	1 %	179 700 €	1 %
Personnes lourdement handicapées	20	1 %	1 300 000 €	4 %
Polyhandicap	40	1 %	2 354 565 €	7 %
Toutes déficiences	247	10 %	4 719 700 €	15 %
Troubles de la personnalité - Troubles du caractère et du comportement	32	1 %	957 842 €	3 %
<b>Sous total Personnes en situation de handicap</b>	<b>533</b>	<b>20 %</b>	<b>14 056 239 €</b>	<b>42 %</b>
<b>Personnes âgées dépendantes</b>				
Maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	890	33 %	7 284 174 €	22 %
Personnes âgées dépendantes	1 265	47 %	11 963 017 €	36 %
<b>Sous total Personnes âgées dépendantes</b>	<b>2 155</b>	<b>80 %</b>	<b>19 247 191 €</b>	<b>58 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 688</b>	<b>100 %</b>	<b>33 886 489 €</b>	<b>100 %</b>

La répartition de l'action du PRIAC entre les deux grands secteurs personnes en situation de handicap (PH) et personnes âgées (PA) est à peu près équilibrée en montants alloués (42 % contre 58 %). Par contre, l'équilibre n'est pas le même, si l'on raisonne en nombre de places (20 % pour les PH contre 80 % pour les PA). Ceci s'explique par un coût/place de certaines structures pour personnes âgées (Alzheimer compris) moins important dans ce secteur que dans le secteur du handicap.

### 2.3. Le PRIAC par type de structures

Tableau : répartition des places et du financement par catégorie de structures et année de réalisation

Catégorie de structure	2012		2013		2014		2015		2016		Total places	Montant total
	Nombre de places	Montant	Nombre de places	Montant	Nombre de places	Montant	Nombre de places	Montant	Nombre de places	Montant		
Accueil temporaire en FAM			2	80 844 €							2	80 844 €
Accueil temporaire en MAS	3	125 454 €									3	125 454 €
AJ	52	554 613 €	70	742 362 €	57	596 908 €			5	54 530 €	184	1 948 413 €
CAMSP		100 000 €		210 000 €								310 000 €
CMPP		210 000 €										210 000 €
EHPAD	255	2 364 300 €	847	8 028 375 €	252	2 358 938 €					1 354	12 751 613 €
ESAT	31	372 662 €									31	372 662 €
Etablissement Expérimental	22	649 732 €			2	46 000 €					24	695 732 €
FAM			24	646 754 €	38	950 000 €	16	400 000 €	32	750 000 €	110	2 746 754 €
HT	11	115 900 €	33	334 100 €	20	212 892 €			4	42 400 €	68	705 292 €
IEM	4	144 488 €	5	159 140 €							9	303 628 €
IME			19	973 000 €							19	973 000 €
ITEP			10	308 110 €							10	308 110 €
MAS			23	1 845 065 €	5	480 730 €	12	800 000 €	8	500 000 €	48	3 625 795 €
PASA	203	933 369 €	236	1 088 981 €	14	63 800 €					453	2 086 150 €
SAMSAH/SSIAD/ Autres services	26	290 180 €	2	33 362 €	30	453 620 €	121	1 796 635 €	10	141 513 €	189	2 715 310 €
Service Expérimental					15	245 131 €	14	243 860 €			29	488 991 €
SESSAD	22	315 417 €			15	187 901 €					37	503 318 €
SSIAD (ESA)	20	300 000 €									20	300 000 €
SSIAD spécialisé	50	750 000 €	20	300 000 €							70	1 050 000 €
UHR			14	289 268 €	14	296 155 €					28	585 423 €
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>7 226 115 €</b>	<b>1 305</b>	<b>15 039 361 €</b>	<b>462</b>	<b>5 892 075 €</b>	<b>163</b>	<b>3 240 495 €</b>	<b>59</b>	<b>1 488 443 €</b>	<b>2 688</b>	<b>32 886 489 €</b>

L'essentiel des places et des montants concernent les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Une part très importante des places pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer est consacrée à la fois pour de l'accueil temporaire afin d'apporter des solutions de répit aux aidants et pour des places en hébergement permanent. Dans le secteur du handicap, les plus importantes créations concernent des places de Foyer d'accueil médicalisé (FAM). Le développement de l'offre adaptée en établissements et services pour les enfants, les adolescents et les adultes atteints d'un syndrome autistique ou de troubles envahissants du développement se poursuit.

### 3. LE LIEN ENTRE PRIAC ET PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

#### 3.1. Objectifs généraux du PSRS par domaine stratégique pour lesquels un (des) projet(s) du PRIAC est (sont) identifié(s)

##### Handicap et vieillissement

1. Améliorer l'anticipation des besoins, des délais d'attentes et /ou demandes d'accompagnement des plus de 75 ans en perte d'autonomie
2. Améliorer l'implication des personnes en perte d'autonomie à la construction de leur projet de vie
3. Améliorer le respect du désir de maintien à domicile
4. Augmenter les possibilités d'accès à un établissement ou service social ou médico-social à proximité de son bassin de vie
6. Améliorer la qualité de vie des patients malades d'Alzheimer et maladies apparentées (cf. indicateurs plan Alzheimer)
7. Améliorer l'anticipation des besoins d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes
8. Assurer une prise en charge et un accompagnement précoces des personnes handicapées psychiques
9. Assurer un accompagnement précoce des personnes autistes
10. Favoriser le maintien en milieu de vie ordinaire

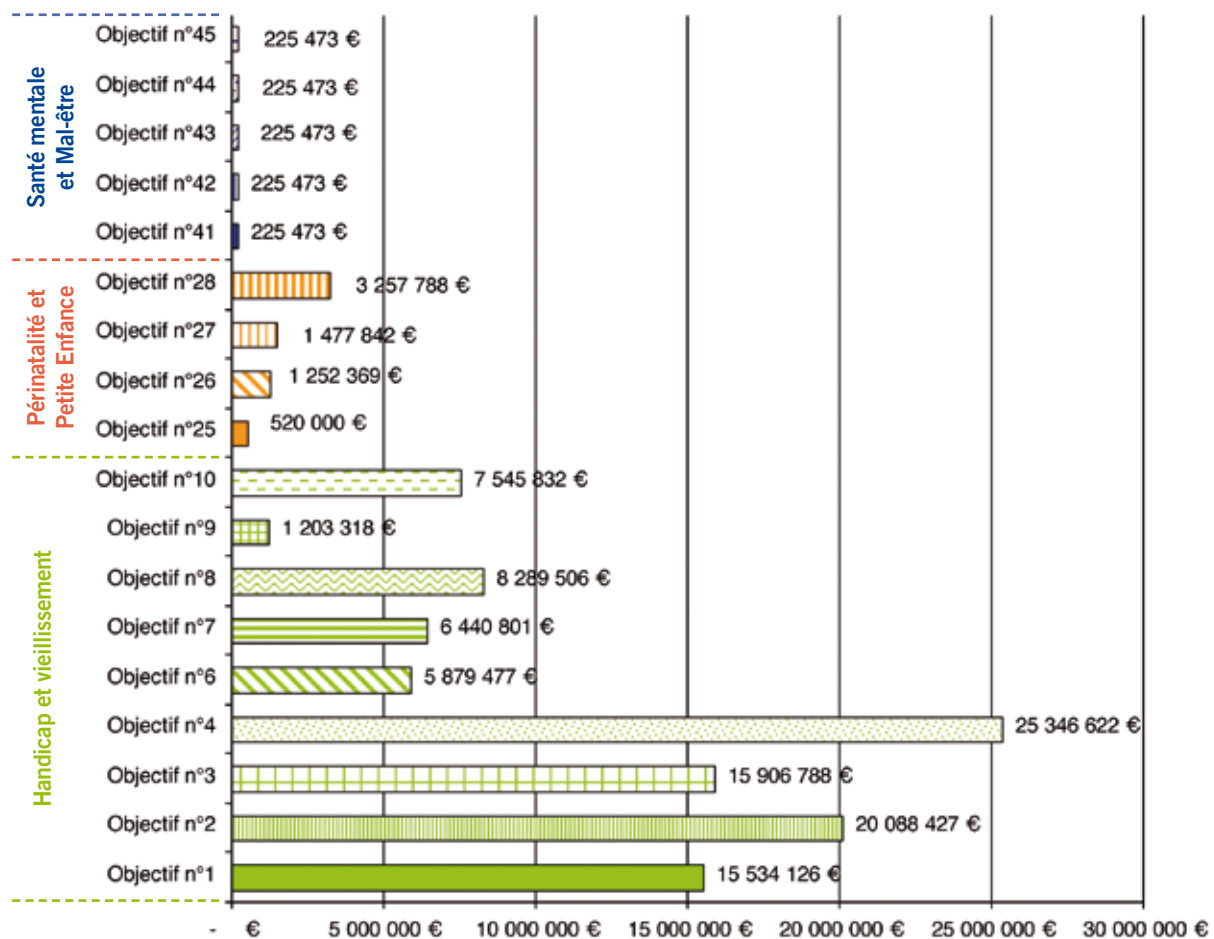
##### Périnatalité et Petite Enfance

25. Améliorer la précocité des diagnostics des troubles neurologiques, psychiques, neuropsychiques et sensoriels chez l'enfant de moins de 5/6 ans
26. Améliorer la qualité de vie et l'insertion des enfants atteints de troubles sensoriels ne relevant pas du handicap notamment les troubles du langage et des acquisitions
27. Améliorer le recours aux soins pour les enfants des personnes en situation de précarité
28. Faire en sorte que tous les enfants accueillis en structures sociales et médico-sociales bénéficient d'un bilan global de santé (à la fois somatique et psychique)

##### Santé mentale et Mal-être

41. Réduire les comportements à risque chez les enfants adolescents et jeunes adultes (6-25 ans)
42. Réduire les souffrances psychiques et les morts par suicide chez les enfants, adolescents et jeunes adultes (6-18 ans)
43. Réduire les consommations d'alcool à risque chez les plus de 15 ans notamment pour les populations en situation de précarité
44. Réduire les souffrances psychiques chez les plus de 18 ans
45. Réduire les morts par suicide chez les plus de 18 ans

Graphique : Montants totaux alloués par objectifs généraux du PSRS

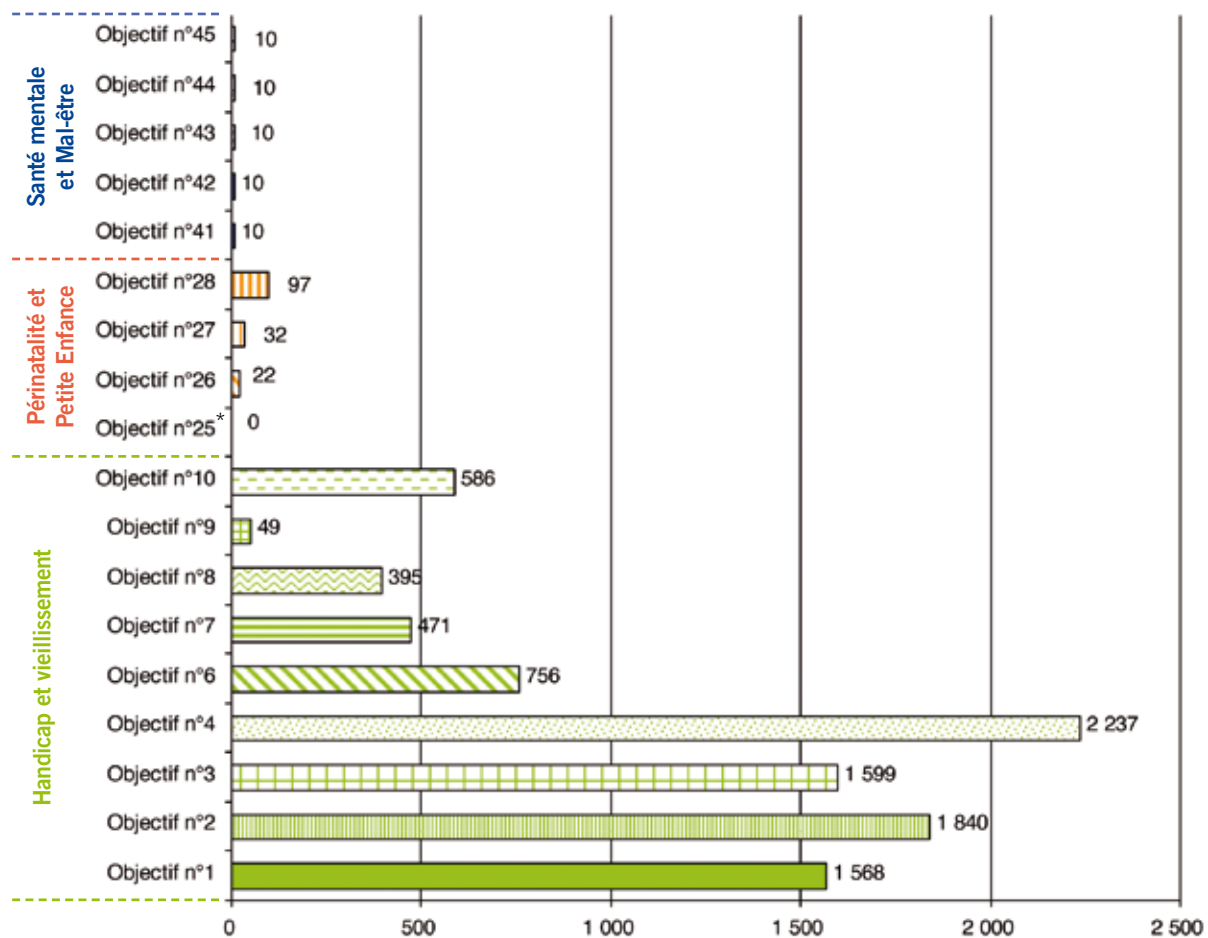


**Comment lire ce graphique ?**

Au total 15 534 126 € sont consacrés à des projets répondant à l'objectif général n°1 du PSRS.

Le total des montants ainsi affectés est supérieur à l'enveloppe totale allouée car un projet peut répondre à plusieurs objectifs.

Graphique : Nombre de places par objectifs généraux du PSRS



**Comment lire ce graphique ?**

1 568 places financées dans le PRIAC concernant des projets répondant à l'objectif général n°1 du PSRS

Le total des places ainsi affectées est supérieur au total des places financées car un projet peut répondre à plusieurs objectifs.

\* Il s'agit de l'objectif afférant aux CMPP et CAMSP pour lesquels on ne raisonne pas en nombre de places mais en file active.

### 3.2. Le lien entre PRIAC et SROMS

**Les objectifs numérotés en 1 concernent l'orientation : « Optimiser les parcours de scolarisation, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi de droit commun des personnes en situation de handicap (enfants, adolescents et jeunes adultes) ».**

- Objectif opérationnel 1.1. : Prendre en charge précocement les enfants présentant des troubles multiples, avant même la reconnaissance du statut de personne en situation de handicap.
- Objectif opérationnel 1.2. : Prévenir la déscolarisation des enfants avec troubles du comportement et troubles envahissants du développement (TED) qui changent souvent d'établissement scolaire en raison de ces troubles.
- Objectif opérationnel 1.3. : Mettre en œuvre une coopération entre les acteurs concernés (Education Nationale, IME, ITEP, SESSAD, pédopsychiatrie) pour élaborer des projets individualisés d'accompagnement, incluant le parcours scolaire en milieu ordinaire et obtenir une cohérence du projet de vie.

**Les objectifs numérotés en 2 concernent l'orientation « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap »**

- Objectif opérationnel 2.2. : Systématiser et fiabiliser le diagnostic en amont du projet professionnel et harmoniser les outils d'évaluation pour les personnes en situation de handicap souhaitant intégrer dans leur projet de vie un projet professionnel.
- Objectif opérationnel 2.3. : Favoriser les passerelles entre le milieu protégé (adapté) de travail et le milieu ordinaire des travailleurs en établissement et service d'aide par le travail.

**Les objectifs numérotés en 3 concernent l'orientation « Développer une politique régionale d'accompagnement adaptée des personnes avec autisme : scolarisation, insertion sociale et professionnelle »**

- Objectif opérationnel 3.1. : Améliorer l'accès aux consultations spécialisées pour les enfants afin de réduire les délais entre le dépistage et la prise en charge en service ou par les professionnels de santé.
- Objectif opérationnel 3.2. : Développer le travail en réseau inter établissement pour une coopération du médico-social et du sanitaire.
- Objectif opérationnel 3.4. : Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants avec autisme ou des troubles du comportement et troubles envahissants du développement (TED).
- Objectif opérationnel 3.6. : Réussir l'intégration en milieu de vie ordinaire en accompagnant la personne autiste dans son habitat, sa vie sociale, sa vie professionnelle.
- Objectif opérationnel 3.7. : Organiser les services et établissements médico-sociaux et sanitaire autour du parcours de vie de la personne autiste.

- Objectif opérationnel 3.9. : Adapter les modalités de réponse et l'offre d'accompagnement médico-social.
- Objectif opérationnel 3.10. : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes avec autisme et TED.

**Les objectifs numérotés en 4 concernent l'orientation : « Développer une politique régionale d'accompagnement adaptée des personnes avec handicap psychique : scolarisation, insertion sociale et professionnelle »**

- Objectif opérationnel 4.2. : S'adapter aux besoins évolutifs des enfants, prévenir les ruptures dans l'accompagnement et les situations de crise tout en prévenant l'épuisement des professionnels.
- Objectif opérationnel 4.3. : S'adapter aux besoins des usagers en raisonnant dans une logique de parcours.
- Objectif opérationnel 4.5. : Projet expérimental pour adolescents dont les troubles du comportement ne trouvent pas de réponses adaptées à leurs besoins et sont exacerbés par l'intrication de troubles psychopathologiques et ou psychiatriques handicapants, avec des difficultés relevant du domaine social ou de la justice.

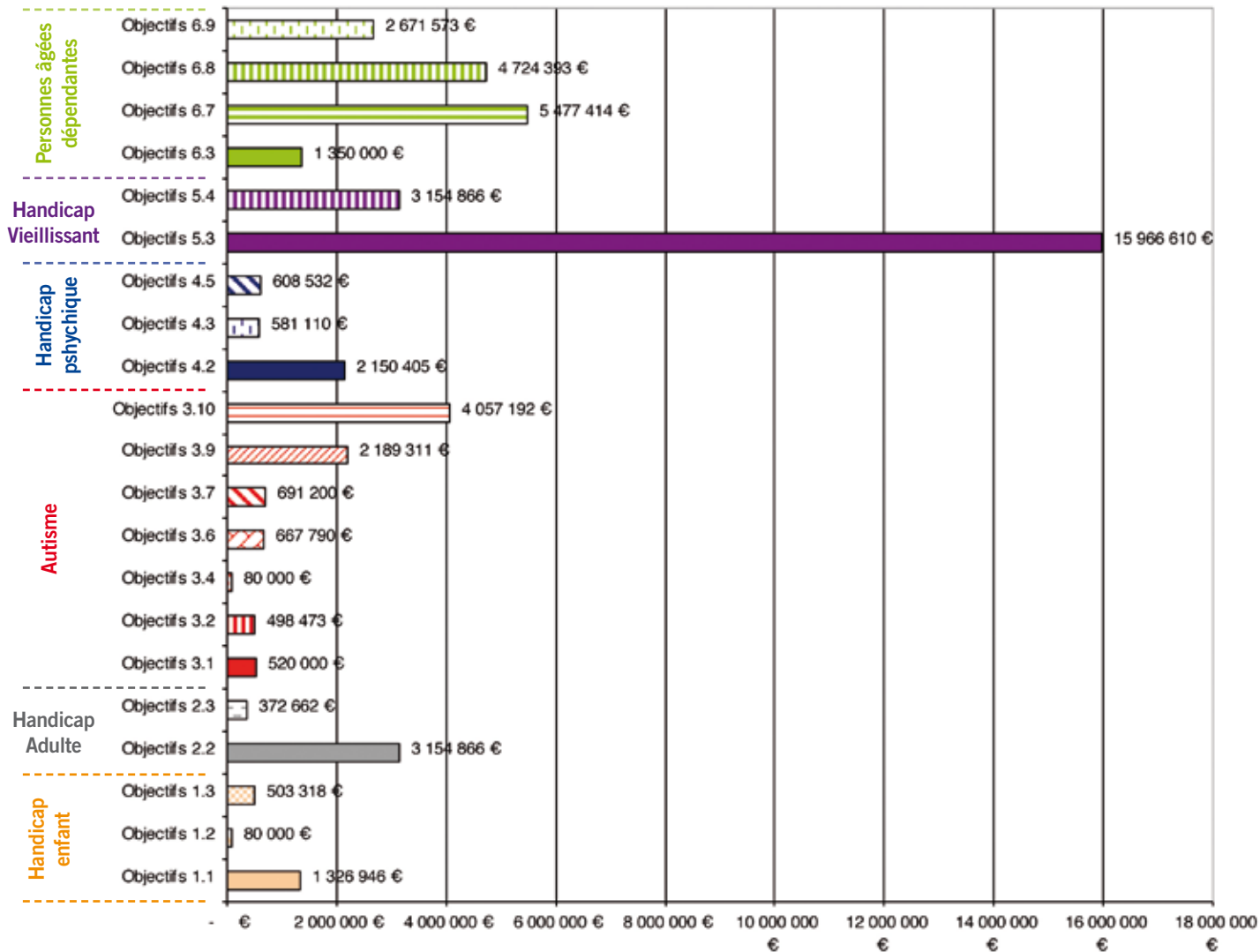
**Les objectifs numérotés en 5 concernent l'orientation : « Adapter et développer l'offre d'accompagnement médico-social et social aux besoins des personnes handicapées vieillissantes »**

- Objectif opérationnel 5.3. : Proposer des dispositifs d'accompagnement diversifiés et innovants.
- Objectif opérationnel 5.4. : Renforcer les liens entre services et établissements médico-sociaux.

**Les objectifs numérotés en 6 concernent l'orientation : « Respecter le projet de vie de la personne âgée en perte d'autonomie en assurant un accompagnement continu et de qualité entre domicile, hôpital et établissement médico-social »**

- Objectif opérationnel 6.3. : Organiser les ressources humaines et logistiques autour de la personne âgée, vivant au domicile ou en institution, lorsque son état de santé nécessite une hospitalisation de courte durée ou un moyen séjour en Soins de suites et de réadaptation (SSR).
- Objectif opérationnel 6.7. : Evolution des modalités de réponse dans la composition de l'offre de services médico-sociaux.
- Objectif opérationnel 6.8. : Encourager les EHPAD à développer des offres innovantes pour diversifier les solutions de répit pour les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie vivant au domicile.
- Objectif opérationnel 6.9. : Développer les structures initiées par le plan Alzheimer 2008-2012 mais estimées insuffisantes au vu du nombre de dossiers de candidatures déposés ou des files actives de patients.

Graphique : Montants totaux alloués par objectifs opérationnels du SROMS

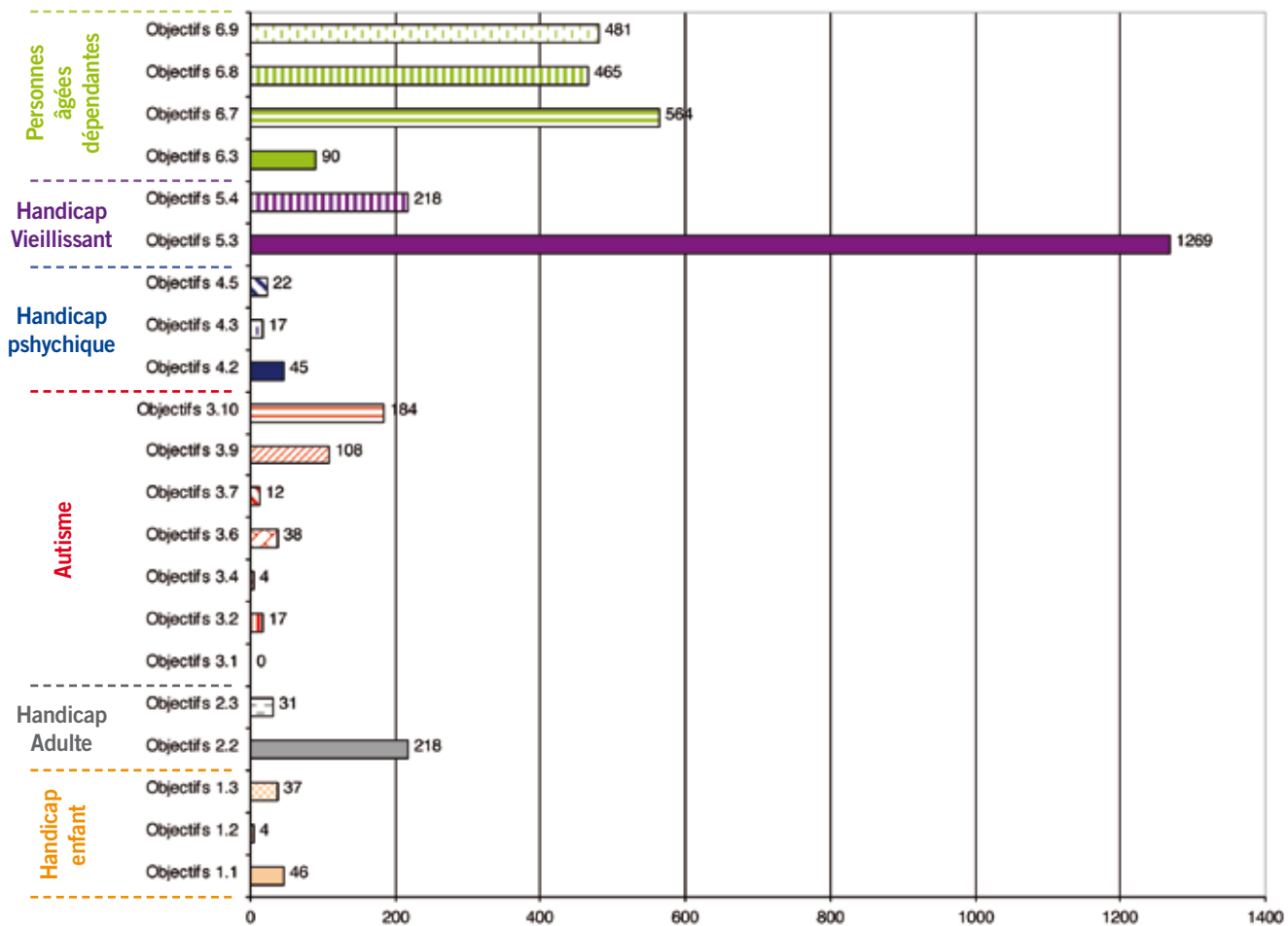


**Comment lire ce graphique ?**

1 326 946 € est consacré à des projets répondant à l'objectif 1.1 « Prendre en charge précocement les enfants présentant des troubles multiples, avant même la reconnaissance du statut de personne en situation de handicap ».

Le total des montants ainsi affectés est supérieur à l'enveloppe totale allouée car un projet peut répondre à plusieurs objectifs opérationnels du SROMS.

Graphique : Nombre de places par objectifs opérationnels du SROMS



**Comment lire ce graphique :**

46 places financées concernent des projets répondant à l'objectif 1.1 « Prendre en charge précocement les enfants présentant des troubles multiples, avant même la reconnaissance du statut de personne en situation de handicap ».

Le total des places ainsi affectés est supérieur au total des places financées car un projet peut répondre à plusieurs objectifs opérationnels du SROMS.



## 4. LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE (CNSA)

### 4.1. Le dépistage et la prise en charge précoce

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de couverture	Nature opération	Total Places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Enfants	14	CAMSP	Toutes déficiences	Infra-départementale	Extension	File active	100 000				100 000					2012	2012	
					Création	File active	85 689		85 689								2011	2013
	50	CMPP	Toutes déficiences	Infra-départementale	Extension	File active	100 000		100 000							2012	2012	
					Extension	File active	110 000				110 000						2012	2012
		CAMSP	Toutes déficiences	Départementale	Extension	File active	124 311		124 311							2012	2013	
<b>Total enfants</b>								<b>520 000</b>	<b>310 000</b>	<b>210 000</b>								
<b>Total dépistage</b>								<b>520 000</b>	<b>310 000</b>	<b>210 000</b>								

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

## 4.2. L'accompagnement en milieu ordinaire de vie

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Adultes	14	SAMSAH/ SSIAD/ Autres Services	déficience motrice	Départementale	Création	10	138 000	10	138 000							2 010	2 012	
						2	33 362	2	33 362							2 011	2 013	
						5	98 799	5	98 799							2 011	2 014	
		Service expérimental	toutes déficiences	Départementale	Création	15	245 131	15	245 131								2 012	2 014
						3	60 030			3	60 030					2 012	2 015	
						11	183 830	11	183 830							2 011	2 015	
	50	SAMSAH/ SSIAD/ Autres Services	déficience psychique	Infra-départementale	Extension	9	132 722	9	132 722							2 012	2 014	
			toutes déficiences	Infra-départementale	Création	45	669 021	45	669 021							2 012	2 015	
							31	458 593	31	458 593							2 011	2 015
							10	141 513	10	141 513							2 011	2 016
	45	669 021	45	669 021										2 012	2 015			
	61	Accueil temporaire en FAM		autisme - troubles envahissants du développement	Départementale	Création	2	80 844	2	80 844							2 012	2 013
				MAS	polyhandicap	Départementale	Extension	3	125 454	3	125 454						2 010	2 012
		SAMSAH/ SSIAD/ Autres Services		déficience psychique	Infra-départementale	Extension	16	152 180	16	152 180							2 011	2 012
				déficience non précisée	Départementale	Création	16	222 099	16	222 099							2 012	2014
<b>Total Adultes</b>						<b>223</b>	<b>3 410 599</b>	<b>220</b>	<b>3 350 569</b>	<b>3</b>	<b>60 030</b>							

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation		
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant						
Enfants	14	SESSAD	déficience intellectuelle	Infra-départementale	Extension	5	69 709	5	69 709							2 011	2012		
			autisme - troubles envahissants du développement		Extension	2	41 949	2	41 949								2 011	2012	
						2	38 051	2	38 051							2 012	2012		
			déficience intellectuelle		Extension	8	90 000	8	90 000								2 012	2012	
						5	75 708	5	75 708							2 012	2012		
						15	187 901			15	187 901					2 012	2014		
<b>Total enfants</b>						<b>37</b>	<b>503 318</b>	<b>22</b>	<b>315 417</b>	<b>15</b>	<b>187 901</b>								
Personnes âgées	14	AJ	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Départementale	Création	5	52 500	5	52 500							2 011	2013		
						5	52 500	5	52 500							2 010	2013		
						12	126 000	12	126 000							2 011	2014		
						2	21 000	2	21 000							2 012	2013		
						10	105 000	10	105 000							2 012	2013		
						10	105 000						10	105 000			2011	2013	
					Extension	7	75 493			7	75 493							2 012	2012
						3	39 507			3	39 507							2 012	2012
						3	29 611	3	29 611									2 012	2012
						3	28 994	3	28 994									2 012	2013
						2	21 000	2	21 000									2 010	2013
						2	21 000	2	21 000									2 010	2013
						2	21 000	2	21 000									2 010	2014
						2	21 000	2	21 000									2 010	2014

SESSAD : Service d'éducation spécialisée à domicile

AJ : Accueil de jour

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation						
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant										
Personnes âgées	14	AJ	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Départementale	Extension	3	33 312	3	33 312							2 012	2 014						
						2	33 312	2	33 312							2 012	2 013						
		HT	personnes âgées dépendantes	Départementale			Création	4	42 000	4	42 000							2 011	2 014				
								3	31 500	3	31 500							2 012	2 013				
							3	31 500	3	31 500									2 011	2 013			
							Extension	4	42 000	4	42 000									2 010	2 012		
							Création	2	21 000							2	21 000					2 012	2 013
								3	31 500	3	31 500											2 010	2 013
								6	63 000							6	63 000					2 012	2 013
								4	42 000	4	42 000											2 010	2 013
		6	63 000	6	63 000											2 010	2 013						
		SSIAD spécialisé	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Départementale			Création	10	150 000	10	150 000							2 012	2 013				
								10	150 000	10	150 000							2 012	2 012				
								10	150 000	10	150 000							2 012	2 012				
	10							150 000	10	150 000							2 012	2 012					
	50	AJ		maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Extension	7	70 350	7	70 350							2 011	2 013					
							4	40 200	4	40 200							2 010	2 014					
						Création	6	60 300	6	60 300									2 011	2 014			
16							174 496	16	174 496									2 010	2 014				
Extension						7	70 350	7	70 350										2 011	2 014			
						5	50 250	5	50 250										2 011	2 014			

HT : Hébergement temporaire  
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile  
AJ : Accueil de jour

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Personnes âgées	50	AJ	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Extension	4	43 624	4	43 624							2 010	2 012	
			personnes âgées dépendantes			2	21 812	2	21 812						2 010	2 012		
						5	54 530	5	54 530						2 010	2 016		
			maladie d'Alzheimer - troubles apparentés		Création	1	10 906	1	10 906						2 010	2 013		
					Extension	1	10 050	1	10 050						2 010	2 012		
					6	60 300	6	60 300							2 010	2 013		
			Création		6	65 436	6	65 436						2 010	2 012			
			Création		5	53 000	5	53 000						2 010	2 014			
			3		31 500	3	31 500							2 012	2 012			
			Extension		4	42 400	4	42 400						2 010	2 016			
		Création	2	21 200	2	21 200						2 010	2 012					
		Extension	2	21 200	2	21 200						2 010	2 012					
		Création	7	75 492	7	75 492						2 012	2 014					
		SSIAD	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Extension	10	150 000	10	150 000							2 011	2 012		
	10			150 000	10	150 000							2 012	2 012				
		61	AJ	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Extension	10	110 000			10	110 000						2 010	2 013
				personnes âgées dépendantes	Création	3	30 300	3	30 300								2 010	2 013
					Extension	2	20 200	2	20 200								2 010	2 013
				maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Création	5	48 000	5	48 000								2 010	2 012
					10	109 620	10	109 620									2 011	2 012
				Extension	11	111 460	11	111 460								2 010	2 012	

AJ : Accueil de jour  
HT : Hébergement temporaire  
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation		
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant						
Personnes âgées	61	HT	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Création	4	42 400	4	42 400							2 012	2 014		
			personnes âgées dépendantes		Création	3	30 300	3	30 300									2 010	2 013
					Création	2	10 200	2	10 200									2 011	2 013
		SSIAD spécialisé	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés		Extension	1	10 100	1	10 100									2 010	2 013
					Création	10	150 000	10	150 000									2 010	2 012
						10	150 000	10	150 000									2 011	2 012
						10	150 000	10	150 000									2 012	2 013
<b>Total Personnes âgées</b>						<b>342</b>	<b>4 003 705</b>	<b>304</b>	<b>3 589 705</b>	<b>20</b>	<b>225 000</b>	<b>18</b>	<b>189 000</b>						
<b>Total Milieu ordinaire</b>						<b>602</b>	<b>7 917 622</b>	<b>546</b>	<b>7 255 691</b>	<b>38</b>	<b>472 931</b>	<b>18</b>	<b>189 000</b>						

HT : Hébergement temporaire  
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

### 4.3. L'accompagnement en institution

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Adultes	14	ESAT	déficience psychique	Départementale	Extension	2	24 600					2	24 600			2 012	2 012	
			déficience intellectuelle			5	61 500	5	61 500							2 012	2 012	
			toutes déficiences			14	163 562	14	163 562							2 012	2 012	
		Etablissement Expérimental	déficience psychique	Départementale	Extension	2	46 000					2	46 000			2 012	2 014	
		FAM	autisme - troubles envahissants du développement	Départementale	Création	32	750 000	32	750 000							2 012	2 016	
		MAS	personnes lourdement handicapées	Infra-départementale	Extension	2	82 500	2	82 500								2 015	2 016
	6					417 500	6	417 500							2 016	2 016		
	12					800 000			12	800 000					2 012	2 015		
	déficience psychique		Départementale	Extension	7	486 412	7	486 412							2 013	2 013		
	50	EHPAD	personnes handicapées vieillissantes	Infra-départementale	Extension	7	67 200	7	67 200							2 010	2 012	
						15	112 500	15	112 500							2 010	2 014	
		ESAT	toutes déficiences	Infra-départementale	Extension	3	36 900	3	36 900							2 012	2 012	
		ESAT	polyhandicap	Infra-départementale	Extension	7	86 100	7	86 100							2 012	2 012	
		FAM	toutes déficiences	Infra-départementale	Création	8	200 000	8	200 000								2 011	2 014
						16	400 000	16	400 000							2 011	2 015	
						30	750 000	30	750 000							2 013	2 014	

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Adultes	61	FAM	autisme - troubles envahissants du développement	Départementale	Création	9	242 532	9	242 532							2 011	2 013	
						15	404 222	15	404 222							2 010	2 013	
		MAS	polyhandicap	Départementale	Création	9	835 403	9	835 403								2 013	2 013
						5	480 730	5	480 730							2 011	2 014	
						Extension	7	523 250			7	523 250					2 013	2 013
<b>Total Adultes</b>						<b>213</b>	<b>6 970 911</b>	<b>190</b>	<b>5 577 061</b>	<b>19</b>	<b>1 323 250</b>	<b>4</b>	<b>70 600</b>					

ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

MAS : Maison d'accueil spécialisée

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes



Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Enfants	14	Etablissement Expérimental	troubles de la personnalité - TCC	Départementale	Création	10	225 473			10	225 473					2 012	2 012	
		IME	déficience intellectuelle	Infra-départementale	Extension	7	273 000			7	273 000						2 012	2 013
			autisme - troubles envahissants du développement	Départementale	Création	12	700 000			12	700 000						2 012	2 013
	50	Etablissement Expérimental	troubles de la personnalité - TCC	Régionale	Création	12	424 259					12	424 259				2 011	2 012
		Itep	troubles de la personnalité - TCC	Infra-départementale	Extension	5	232 798	5	232 798								2 012	2 013
	61	IEM	polyhandicap	Infra-départementale	Création	4	144 488	4	144 488								2 011	2 012
						5	159 140	3	108 367	2	50 773					2 011	2 013	
		Itep	troubles de la personnalité - TCC	Infra-départementale	Transformation	5	75 312			5	75 312			Itep	5	2 013	2 013	
<b>Total Enfants</b>						<b>60</b>	<b>2 234 470</b>	<b>12</b>	<b>485 653</b>	<b>36</b>	<b>1 324 558</b>	<b>12</b>	<b>424 259</b>		<b>5</b>			

IME : Institut médico-éducatif

Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation			
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant							
Personnes âgées	14	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Départementale	Création	26	252 596			26	252 596					2 012	2 014			
					Extension	16	153 600			16	153 600							2 012	2 013	
					Création	96	921 600					96	921 600						2 011	2 013
					Création	25	240 000	25	240 000										2 012	2 013
					Création	69	662 400					69	662 400						2 012	2 013
					Création	72	691 200	72	691 200										2 012	2 013
					Création	28	287 442			28	287 442								2 011	2 014
					Création	10	96 000	10	96 000										2 013	2 014
					Création	5	48 000	5	48 000										2 013	2 013
					Création	76	729 600					76	729 600						2 012	2 013
					Création	44	422 400	44	422 400										2 012	2 014
					Création	23	220 800	23	220 800										2 010	2 013
					Création	96	921 600	96	921 600										2 010	2 013
					Extension	36	333 275			36	333 275								2 012	2 013
					Extension	20	176 013	20	176 013										2 010	2 013
					Extension	22	211 200	22	211 200										2 010	2 013
					Extension	10	96 000	10	96 000										2 010	2 013
					Extension	11	105 600	11	105 600										2 010	2 013
					Extension	10	96 000	10	96 000										2 010	2 014
					Création	51	489 600	51	489 600										2 011	2 013
Création	13	124 800					13	124 800						2 011	2 013					

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Personnes âgées	14	PASA	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Départementale	Création	14	63 800	14	63 800							2 012	2 012	
						14	63 800	14	63 800							2 011	2 013	
						14	63 800	14	63 800							2 010	2 014	
						14	63 800	14	63 800							2 011	2 013	
						14	63 800	14	63 800							2 012	2 013	
						14	63 800	14	63 800							2 012	2 013	
						14	63 800	14	63 800							2 012	2 013	
						14	63 800	14	63 800							2 012	2 013	
						14	63 800	14	63 800							2 012	2 013	
						14	63 800	14	63 800							2 012	2 013	
	14	66 996	14	66 996							2 010	2 013						
	14	63 800	14	63 800							2 012	2 012						
			UHR	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Départementale	Création	14	296 155	14	296 155							2 010	2 014
		50	EHPAD	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Extension	10	96 000	10	96 000							2 011	2 013
Extension	15					144 000	15	144 000							2 011	2 012		
personnes âgées dépendantes	Infra-départementale			Création	78	678 600	78	678 600								2 011	2 012	
				Extension	10	96 000	10	96 000							2 011	2 013		

PASA : Pôle d'activités et de soins adaptés  
UHR : Unité d'hébergement renforcée

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation			
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant							
Personnes âgées	50	EHPAD	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés personnes âgées dépendantes	Infra-départementale	Extension	4	38 400	4	38 400							2 011	2 012			
						14	140 000	14	140 000							2 012	2 013			
						8	80 000	8	80 000							2 012	2 013			
			maladie d'Alzheimer - troubles apparentés		Création	8	76 800	8	76 800									2 012	2 012	
						70	672 000	70	672 000									2 012	2 013	
			personnes âgées dépendantes		Extension	5	46 200	5	46 200										2 011	2 012
						3	28 800	3	28 800										2 010	2 012
		personnes âgées dépendantes	Création	50	480 000	50	480 000											2 010	2 012	
				13	113 100	13	113 100											2 010	2 012	
			Extension	5	48 000	5	48 000											2 010	2 012	
				15	112 500	15	112 500											2 010	2 014	
				2	19 200	2	19 200											2 012	2 014	
		9	67 500	9	67 500											2 010	2 014			
		maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	PASA	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Création	14	63 798	14	63 798									2 012	2 013
							14	63 798	14	63 798									2 012	2 013
							14	63 798	14	63 798										2 012
14	63 798						14	63 798										2 012	2 013	

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
PASA : Pôle d'activités et de soins adaptés

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation	
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Personnes âgées	50	PASA	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Création	14	63 798	14	63 798							2 011	2 012	
						13	59 241	13	59 241							2 010	2 012	
						12	54 684	12	54 684							2 011	2 012	
						14	63 798	14	63 798							2 011	2 012	
						12	54 684	12	54 684							2 011	2 012	
						14	63 798	14	63 798							2 011	2 012	
						14	63 798	14	63 798							2 011	2 012	
						14	63 798	14	63 798							2 012	2 012	
						14	63 798	14	63 798							2 012	2 012	
			UHR	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Création	14	289 268	14	289 268							2 013	2 013
		61	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Infra-départementale	Création	76	729 600	76	729 600							2 012	2 014
	Extension					17	163 200	17	163 200								2 013	2 014
	Création					79	675 087	79	675 087								2 010	2 013
	Extension					15	144 000	15	144 000								2 010	2 013
	Création			55*		528 000	55	528 000								2 010	2 012	
Création	12**			115 200		12	115 200								2 010	2 012		

PASA : Pôle d'activités et de soins adaptés

UHR : Unité d'hébergement renforcée

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

\* Dont 26 pour Alzheimer

\*\* Prochainement 14

Catégorie de public	N° Dep	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	Année de financement	Année réalisation
								Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant				
Personnes âgées	61	PASA	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Infra-départementale	Création	14	64 600	14	64 600							2 013	2 013
						14	64 400	14	64 400							2 013	2 013
						12	63 593	12	63 593							2 010	2 012
						14	63 593	14	63 593							2 010	2 012
						14	63 593	14	63 593							2 010	2 012
						14	63 593	14	63 593							2 011	2 012
						12	63 593	12	63 593							2 011	2 013
<b>Total Personnes âgées</b>						1 813	15 243 486	1 453	11 778 173	106	1 026 913	254	2 438 400				
<b>Total Institution</b>						2 086	24 448 867	1 655	17 840 887	161	3 674 721	270	2 933 259		5		
<b>Total PRIAC</b>						2 688	32 886 489	2 201	25 406 578	199	4 357 652	288	3 122 259		5		

PASA : Pôle d'activités et de soins adaptés